

contre la gendarmerie royale, les huit points que voici:

(1) A brutalisé l'équipage et endommagé ses biens.

(2) A délibérément forcé les cadenas et les malles, alors que des membres de l'équipage s'apprêtaient à les ouvrir.

(3) A délibérément et tout à fait inutilement brisé une image religieuse encadrée.

(4) A brutalement tiré un marin blessé de son lit à l'infirmerie et a jeté la literie par terre, malgré les cris de douleur du blessé.

(5) A pénétré dans les cabines des officiers pendant leur sommeil et a pillé les chambres, sans épargner leurs propres vêtements ni leurs effets personnels, ni les documents de bord.

(6) A enfoncé les portes du vaisseau et forcé les cadenas, alors que, là encore, nous allions les ouvrir avec la clé.

(7) A dissimulé des articles timbrés et validés par les douaniers de Saint-Jean.

(8) A saisi six armes trouvées à bord, dont trois fusils de chasse, que j'avais achetés dans un magasin de Saint-Jean et qui avaient été dédouanés par les autorités canadiennes, et trois pistolets qui faisaient partie de l'équipement du navire, que les autorités portugaises nous avaient remis et que je n'avais pas encore eu le temps ni le loisir de faire dédouaner.

Ce sont là huit accusations très sérieuses portées par le capitaine de ce navire contre la GRC pour la façon dont elle s'est conduite au cours de ses recherches à bord. Imaginez un navire qui éprouve des difficultés sur la haute mer près de la côte du Labrador; il se dirige vers le traditionnel refuge de la flotte portugaise, le port de Saint-Jean, y rentre, et l'équipage s'en félicite. Les marins sont en train de prendre un repos bien mérité lorsque, à minuit—pour citer les paroles du capitaine du navire—quelque 15 ou 20 membres de la police canadienne, la GRC, montant à bord du bateau comme des agents de la Gestapo, parce qu'ils y ont affaire. Ils déténaient suffisamment de preuves indiquant qu'il y avait bel et bien eu contrebande. Le capitaine l'admet dans sa lettre quand il dit:

Malheureusement, à mon insu et en dépit de consignes sévères de la part des autorités portugaises, un membre de mon équipage avait vendu quatre caisses de whisky à deux citoyens de Saint-Jean, soit 48 bouteilles en tout.

J'admets ce fait. Cela n'excuse cependant nullement la Gendarmerie royale d'avoir ainsi mené sa perquisition, sans respect pour les effets personnels des membres de l'équipage et des officiers du navire, ni pour un marin malade à l'infirmerie. On a forcé le capitaine à se lever, au prix d'inconfort et de douleur, et on a fouillé dans ses effets personnels.

M. l'Orateur suppléant (M. Béchard): A l'ordre, je vous prie.

M. McGraith: Le capitaine est prêt à certifier ce témoignage par une déclaration sous serment.

L'hon. G. J. McIlraith (solliciteur général): Monsieur l'Orateur, le député a posé la question suivante: le solliciteur général a-t-il reçu des plaintes au sujet de vexations excessives dont les navires portugais seraient l'objet de la part de la Gendarmerie royale dans le port de Saint-Jean? C'était une question d'ordre général au sujet du traitement des navires portugais dans le port de Saint-Jean. L'enquête a révélé que ces plaintes n'étaient pas fondées. J'y reviendrai dans un moment. Ce soir, le député a ajouté une autre dimension et une autre série d'accusations quant à la conduite d'agents qui ont fait une visite autorisée et convenable dans l'exercice de leurs fonctions. Voici les faits: pendant la surveillance régulière du port, un camion a été aperçu qu'on chargeait de caisses en provenance du bateau et une perquisition s'ensuivit. Il en est résulté des poursuites et des amendes en vertu de la loi sur les douanes. Il n'y a aucune différence sur ce point.

Quant à la question générale, je me dois de préciser tout de suite, je pense, que la sollicitude du député envers les navires portugais mouillant dans le port de Saint-Jean, est bien compréhensible, car la conduite des matelots portugais—c'est notoire et je puis le dire, je pense, sans injustice envers les autres marins—est d'une excellence non dépassée. Le comportement de cette flotille est excellent. Sur les 382 navires portugais qui pénètrent dans le port chaque année, six seulement ont été inspectés. Je crois qu'il n'y a aucune plainte de ce chef.

Les nouvelles accusations portées ce soir ont un autre objet qui est totalement distinct dans mon esprit. Il s'agit de la conduite des membres de la Gendarmerie royale lorsqu'ils ont effectué cette visite. Cela, je n'ai pas eu l'occasion de le vérifier. Je serai heureux que la question soit tirée au clair immédiatement parce qu'il existe une procédure s'appliquant aux mesures disciplinaires à prendre si les accusations sont fondées. Je ne manquerai pas de m'en charger. Quant à l'autre question suivant laquelle on aurait vu là la conséquence du comportement des navires portugais dans le port, je le répète, cette flotille est réputée pour sa bonne conduite et non seulement il n'existe aucun sentiment d'antagonisme à son égard mais c'est l'inverse, je crois, qu'éprouvent ceux qui sont chargés de faire respecter la loi, qu'ils siègent dans les tribunaux ou bien qu'ils fassent partie des forces de police locales ou d'autres forces de la région.